



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 11 de l'ordre du jour	IOPC/NOV21/11/1	
Date	29 novembre 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A26	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC77	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SA18	●

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DES SESSIONS DE NOVEMBRE 2021 DES ORGANES DIRECTEURS DES FIPOL

COMMENTAIRES DES DÉLÉGATIONS

Note du Secrétariat

Résumé :	<p>Le projet de compte rendu des décisions consolidé figurant dans le document IOPC/NOV21/11/WP.2 a été publié le mercredi 17 novembre 2021, date à partir de laquelle une période de cinq jours ouvrables s'est ouverte afin que les délégations puissent formuler des observations sur le document en question. La période de correspondance a pris fin à 17 heures (UTC, heure de Londres) le mercredi 24 novembre 2021.</p> <p>En raison des contraintes de temps de la réunion à distance, les délégations ont également été invitées à envoyer leurs déclarations concernant la nomination du nouvel Administrateur. Deux déclarations ont été soumises par la Grèce et la Nouvelle-Zélande et sont reproduites en annexe.</p>
Mesures à prendre :	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992, Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u></p> <p>Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.</p>

1 Introduction

- 1.1 Lors de leur réunion virtuelle de novembre 2021, les organes directeurs ont décidé qu'à l'issue de la réunion du 5 novembre 2021, les sessions resteraient ouvertes pendant cinq jours ouvrables supplémentaires à compter de la publication du projet de compte rendu des décisions consolidé, afin que les délégations puissent formuler leurs observations par correspondance sur ce document (document IOPC/NOV21/11/WP.2).
- 1.2 Le projet de compte rendu des décisions consolidé a été publié le mercredi 17 novembre 2021, et la période de correspondance a pris fin à 17 heures (UTC, heure de Londres) le mercredi 24 novembre 2021.
- 1.3 Les organes directeurs ont également souscrit à la proposition tendant à ce que le Secrétariat, après avoir consulté les Présidents, publie un document contenant les observations reçues pendant la période de correspondance, assorties d'une explication indiquant la manière dont il y aura été donné suite dans le compte rendu final des décisions.

Invitation adressée aux délégations à envoyer leurs déclarations au Secrétariat

- 1.4 Par ailleurs, en raison des contraintes de temps de la réunion à distance, une quinzaine de délégations n'ont pas été en mesure de prendre la parole pour féliciter le nouvel Administrateur et faire leurs adieux à l'Administrateur sortant. Ces délégations ont donc été invitées, à cette occasion, à envoyer leurs déclarations au Secrétariat en vue de leur inclusion dans le compte rendu final des décisions.
- 1.5 Deux déclarations ont été soumises par les délégations grecque et néo-zélandaise et sont reproduites en annexe.

2 Point de vue de l'Administrateur

- 2.1 L'Administrateur a consulté les Présidents de l'Assemblée du Fonds de 1992 et de l'Assemblée du Fonds complémentaire, qui ont convenu d'inclure les déclarations envoyées par les délégations grecque et néo-zélandaise.
- 2.2 Tenant compte des propositions de modifications à apporter au projet de compte rendu des décisions, le compte rendu final des décisions sera publié en temps utile sous la cote IOPC/NOV21/11/2.

3 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992, Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992, le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis.

* * *

ANNEXE

OBSERVATIONS DES DÉLÉGATIONS SUR LE DOCUMENT IOPC/NOV21/11/WP.2

1 Déclaration soumise par la délégation grecque

- 1.1 La délégation grecque a envoyé la déclaration suivante, qui sera incluse dans un nouveau paragraphe à la section 10.3 (Allocution de l'Administrateur sortant) :

« La Grèce tient à féliciter le nouvel Administrateur des FIPOL, M. Sivertsen, pour son élection et se dit convaincue que son expérience et sa grande expertise professionnelle lui permettront de diriger l'Organisation avec beaucoup de compétence et d'efficacité.

Par ailleurs, cette délégation souhaite féliciter M. Thomas Liebert et Mme Liliana Monsalve et les remercier pour leur contribution aux FIPOL et pour avoir, de par leur longue carrière et leur expertise technique conséquente, fait en sorte que ce processus électoral soit incontestablement de haut niveau. Nous sommes confiants dans le fait qu'ils continueront à œuvrer au service des FIPOL de la manière la plus efficace et productive.

Enfin, la Grèce est honorée et ravie de pouvoir féliciter l'Administrateur sortant, M. José Maura, et lui exprimer ses remerciements sincères pour son dur labeur et son dévouement vis-à-vis des Fonds. Il ne fait aucun doute qu'il laisse à l'Organisation un remarquable héritage. Nous tenons plus particulièrement à le remercier pour le soutien qu'a reçu la Grèce de sa part à titre personnel et de l'ensemble du Secrétariat des FIPOL sous sa direction dans le cadre des sinistres survenus dans notre pays. Nous lui souhaitons très sincèrement le meilleur dans ses activités futures. »

2 Déclaration soumise par la délégation néo-zélandaise

- 2.1 La délégation néo-zélandaise a envoyé la déclaration suivante, qui sera incluse dans un nouveau paragraphe à la section 10.3 (Allocution de l'Administrateur sortant) :

« La délégation néo-zélandaise tient également à exprimer ses remerciements sincères à l'Administrateur sortant pour sa contribution et son dévouement au travail des Fonds. M. José Maura s'est admirablement acquitté de ses fonctions et nous l'en félicitons, en lui adressant tous nos vœux de réussite dans ses futures missions, où qu'elles le portent. Nous profitons aussi de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Sivertsen au poste d'Administrateur et lui adresser également tous nos vœux de réussite dans ces fonctions nouvelles et importantes qu'il va assumer dans un contexte d'évolution majeure. Nous saluons également Mme Monsalve et M. Liebert d'avoir eu le courage de présenter leur candidature, car il en faut effectivement.

Il est indéniable que le Secrétariat est riche d'une expérience et d'une expertise importantes des sinistres liés à la pollution par les hydrocarbures, qui dépassent désormais le nombre de 100, et ce sur près d'un demi-siècle. La Nouvelle-Zélande a beaucoup investi pour disposer d'un personnel d'intervention bien formé et de ressources dernier cri, mais malgré tout, rien ne vous prépare réellement quand l'impensable survient. M. Maura, Mme Monsalve et M. Liebert, l'International Group et certaines des personnes présentes se souviendront du sinistre majeur que nous avons connu, ici en Nouvelle-Zélande, mettant en cause le porte-conteneurs *Rena*. Nous sommes reconnaissants de l'aide que tous nous ont apportée à l'époque. Nous avons d'ailleurs commémoré le 10^e anniversaire de ce sinistre dévastateur le mois dernier. Ce bâtiment qui n'était pas un navire-citerne transportait environ 1 700 tonnes de fuel-oil lourd lorsqu'il s'est échoué au large de nos côtes avant de couler, déversant une quantité plus importante que dans nombre de déversements d'hydrocarbures

récents provenant de navires-citernes. Bien évidemment, nous ne sommes pas les seuls, et il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver d'autres exemples. En effet, le Sri Lanka a malheureusement été confronté en 2021 au sinistre du *X-Press Pearl* et nos collègues canadiens, ainsi qu'ils en ont fait état hier, doivent eux aussi gérer l'affaire du *Zim Kingston*, autre sinistre mettant en cause un bâtiment n'étant pas un navire-citerne susceptible d'entraîner des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Le Président a posé une question intéressante et, à nos yeux, vitale à M. Maura hier, à laquelle nous réfléchissons souvent : celle de l'avenir des Fonds. Certes, au cours de la décennie écoulée, des déversements de navires-citernes ont eu lieu, mais ils ont dans l'ensemble été limités et, fort heureusement, moins fréquents. Au cours de la même période, nous avons continué d'assister à de tragiques déversements d'hydrocarbures provenant non des cargaisons, mais des soutes ou d'autres sources.

Nous sommes confiants dans le fait que l'Administrateur élu gardera ces éléments à l'esprit à mesure qu'il apportera sa propre expérience à ce poste et que l'Organisation s'adaptera nécessairement à cette nouvelle réalité : la baisse des déversements d'hydrocarbures provenant de navires-citernes et les conséquences que continuent d'avoir les autres types de sinistres. Qu'il s'agisse d'hydrocarbures en tant que cargaison ou de 3 000 tonnes d'hydrocarbures de soute, les conséquences d'un déversement sont dévastatrices, et nous sommes convaincus qu'un mécanisme officiel d'appui, à même d'exploiter au mieux l'expertise précieuse du Secrétariat, est une piste méritant d'être explorée par le nouvel Administrateur. Nous apprécierons certainement de pouvoir compter sur l'aide du Secrétariat en pareil cas. »